

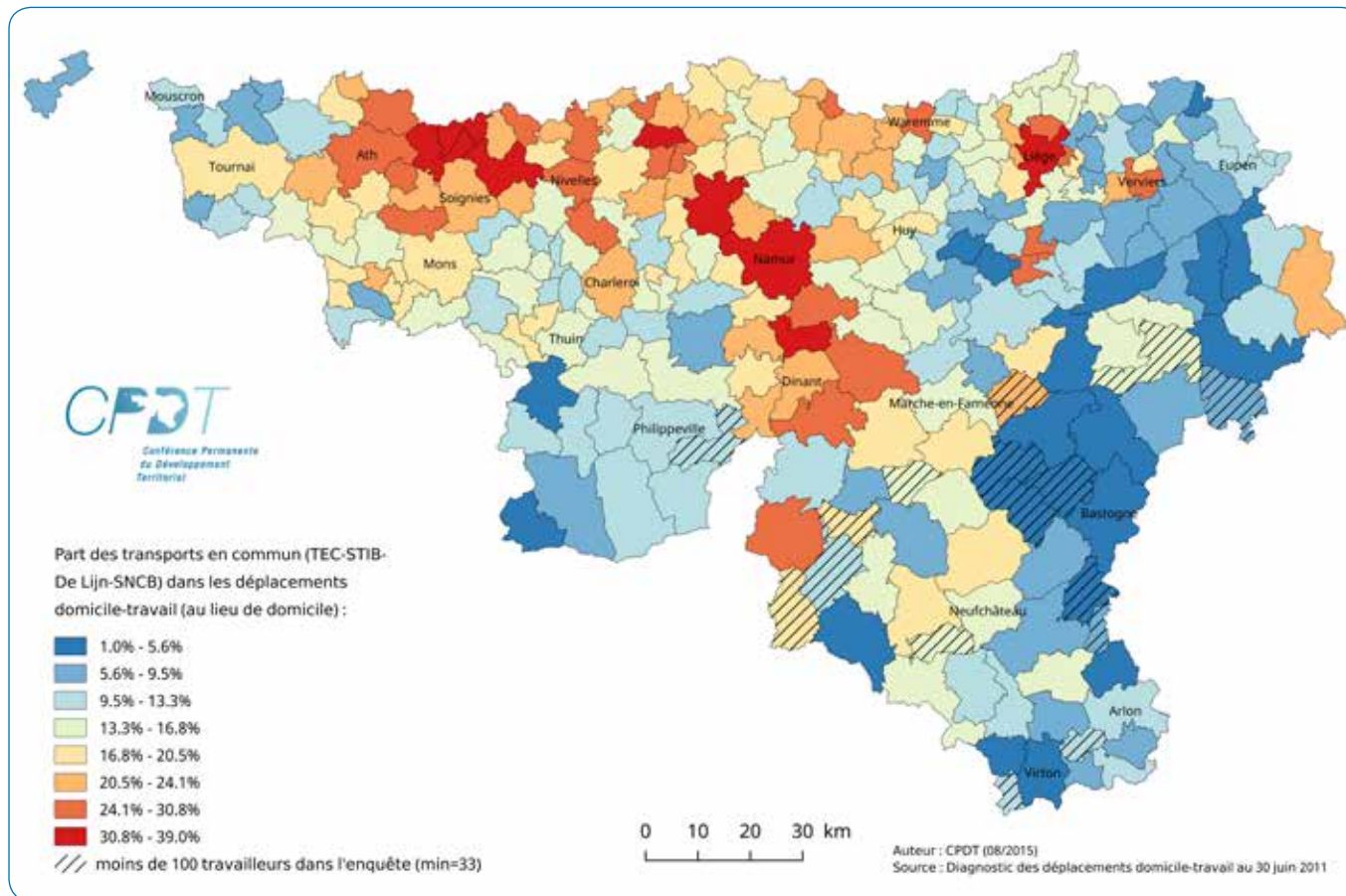
Les données portant sur les distances domicile-travail sont établies sur base d'une enquête qui inclut près de 360 000 travailleurs en Wallonie, soit un peu plus d'un quart de la population active occupée. Ces données doivent cependant être prises avec précaution pour plusieurs raisons :

- elles ne concernent que les unités d'établissement d'au moins 30 travailleurs dépendant des entreprises et organismes publics employant, en moyenne, plus de 100 travailleurs. Le fait de ne concerner que des unités d'établissement importantes biaise les résultats. En effet, l'aire de recrutement d'un établissement s'élargit avec le volume de son personnel. Les petites unités d'établissement attirent le plus souvent les travailleurs des environs immédiats.
- les chiffres ne prennent en compte que les employés qui habitent et travaillent en Belgique, ce qui explique les distances relativement faibles parcourues le long des frontières avec les Pays-Bas, l'Allemagne et le sud de la province du Luxembourg; les chiffres excluant les navettes vers ces pôles d'emplois situés à l'étranger. (...)

❖ Suite...

Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail en Wallonie (2011)

Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail au lieu de domicile en 2011



❖ Infos et sources

Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail en Wallonie (2011)

Les données portant sur les distances domicile-travail sont établies sur base d'une enquête qui inclut près de 360 000 travailleurs en Wallonie, soit un peu plus d'un quart de la population active occupée. Ces données doivent cependant être prises avec précaution pour plusieurs raisons :

- elles ne concernent que les unités d'établissement d'au moins 30 travailleurs dépendant des entreprises et organismes publics employant, en moyenne, plus de 100 travailleurs. Le fait de ne concerner que des unités d'établissement importantes biaise les résultats. En effet, l'aire de recrutement d'un établissement s'élargit avec le volume de son personnel. Les petites unités d'établissement attirent le plus souvent les travailleurs des environs immédiats.
- les chiffres ne prennent en compte que les employés qui habitent et travaillent en Belgique, ce qui explique les distances relativement faibles parcourues le long des frontières avec les Pays-Bas, l'Allemagne et le sud de la province du Luxembourg; les chiffres excluant les navettes vers ces pôles d'emplois situés à l'étranger.
- les travailleurs indépendants ne sont pas pris en compte dans cette enquête.

Les communes où résident peu de travailleurs inclus dans l'enquête sont hachurées de manière à mettre en avant un éventuel problème de manque de représentativité des résultats.

Sans surprise, les transports en commun sont davantage utilisés par les travailleurs dans et autour des villes, surtout à Liège, Namur et en périphérie bruxelloise.

De manière générale, le taux d'usage des transports en commun varie fortement avec la présence d'une ligne de chemin de fer. Ainsi, on constate une part plus élevée des transports en commun dans les communes traversées par les lignes Bruxelles – Waremme – Liège – Verviers – Welkenraedt, Tournai – Ath – Silly – Enghien – Bruxelles, Mons – Soignies – Braine-le-Comte – Tubize – Bruxelles, Charleroi – Pont-à-Celles – Nivelles – Braine-l'Alleud – Bruxelles et la ligne qui relie Bruxelles à Namur ainsi que son prolongement qui passe notamment par Gedinne.

Parmi les réseaux urbains de bus, seul celui de Liège et des communes alentours (Ans, Saint-Nicolas, Beyne-Heusay, Fléron, Herstal, Seraing) transporte plus de 10 % des travailleurs. À Mons, Charleroi et Namur, on ne constate pas de part significative du transport en bus dans les communes périphériques.

Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail en Wallonie (2011)

Niveau spatial:

Communes.

Auteur:

Xavier May

xavier.may@ulb.ac.be

+32 (0)2 650 68 09

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul:

Part des déplacements en transports en commun dans les déplacements domicile-travail au lieu de domicile (en %).

Méthode de classification:

Limites de classes définies sur base des ruptures naturelles (Jenks).

Données utilisées:

- Déplacements domicile-travail en 2011.
- Déplacements domicile-travail en transports en commun (TEC, STIB, De Lijn et SNCB) en 2011.

Ces données sont limitées aux unités de plus de 100 personnes qui ont rempli l'enquête sur les déplacements domicile-travail en 2011.

Statistiques:

Valeur moyenne: 20 %

Valeur maximum: 39 % (Enghien)

Valeur minimum: 1 % (Waimes)

Sources des données:

Diagnostic des déplacements domicile-travail au 30 juin 2011, SPF Mobilité et Transports.

Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail en Wallonie (2011)

Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail au lieu de domicile en 2011

